

Avis

••••••••••

Le compte administratif
2011 de la Région Alsace

Avis du 21 juin 2012

Par courrier du 24 mai 2012, le Président du Conseil régional d'Alsace a saisi le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace (CÉSER-Alsace) pour avis sur le compte administratif 2011, préalablement à son examen par le Conseil régional.

Observations générales

➤ **Concernant les dépenses**

○ Concernant les montants réalisés

Le CÉSER-Alsace prend acte du montant des dépenses réelles de la Région qui s'élève, hors charge de la dette, à 666,3 M€, en diminution de 2 % par rapport à 2010 (680,2 M€ en 2010).

Les dépenses d'intervention se montent à 548,8 M€ dont 184,4 M€ en investissement et 364,4 M€ en fonctionnement. Elles sont en diminution de 2,7% par rapport à 2010 (564,0 M€ en 2010).

Les dépenses d'investissement sont une nouvelle fois en baisse (194,1 M€ en 2010 soit moins 5%). Le CÉSER-Alsace constate une diminution régulière de ces dépenses depuis 2008. Il s'inquiète de cette évolution alors que la crise perdure et nécessite la poursuite d'une politique d'intervention soutenue.

Le CÉSER-Alsace remarque également que le montant de l'encours des autorisations de programme s'élève à 1351 M€, ce qui, sur la base du niveau des réalisations de 2011, mobilisera les crédits d'investissement des six à sept années à venir.

Concernant les dépenses d'intervention en fonctionnement (convention TER, subventions aux associations et partenaires), le CÉSER-Alsace avait souligné l'importante progression de ces dépenses en 2010, qui étaient passées de 349,0 M€ à 369,9 M€. Ces crédits ont légèrement diminué en 2011 puisqu'ils se montent à 364,4 M€, soit moins 1,5%.

Enfin, les dépenses diverses de fonctionnement se montent à 117,5 M€, en progression de 1,1% par rapport à 2010 (116,2 M€ en 2010).

Le CÉSER-Alsace relève que le taux de réalisation global des dépenses est de 98,5 %. Il approuve cette gestion rigoureuse des crédits, tant au niveau des inscriptions budgétaires qu'à celui de l'utilisation effective des crédits votés.

o Concernant la dette

La charge de la dette s'élève à 72,3 M€. Elle est en augmentation de 8,1 %, (66,4 M€ en 2010). Plusieurs points sont à relever :

- *le montant de l'encours de dette*

Malgré la volonté de la Région de réduire le recours à l'emprunt, le CÉSER-Alsace constate que l'encours de la dette est encore en progression puisqu'il passe de 735,4 M€ au 31 décembre 2010 à 753,5 M€ au 31 décembre 2011 (+2,4%).

Il rappelle également que la Région a recours au crédit-bail pour financer le matériel de transport ferroviaire, financement qui n'est pas inclus dans l'encours de dette. Pour une meilleure analyse de l'endettement, le montant de l'encours de dette de 753,5 M€ devrait être majoré de la part du capital restant dû au titre du crédit-bail, hors frais financiers.

- *le stock de dette supplémentaire*

Le stock de dette supplémentaire correspond au solde entre le montant de l'emprunt d'équilibre de l'année et le capital remboursé. En 2011, ce solde a donné lieu à une augmentation du stock de dette de 18 M€. Le CÉSER-Alsace prend acte du ralentissement de l'augmentation du stock de dette supplémentaire, qui avait évolué à la hausse de 35 M€ en 2010.

- *la capacité de désendettement*

Le CÉSER-Alsace constate que la capacité de désendettement s'est améliorée, repassant en dessous de 6 années (5,8 contre 6,6 en 2010). L'amélioration de ce ratio provient de l'évolution favorable de l'épargne de gestion (voir paragraphe sur le résultat), conformément à la stratégie financière annoncée par la Région.

Le CÉSER-Alsace relève que la stratégie régionale de désendettement de la collectivité entraîne de facto une réduction des investissements. Il rappelle la nécessité de trouver un bon équilibre entre le ralentissement du recours à l'emprunt et la nécessité de poursuivre une politique d'investissement soutenue en cette période de crise.

➤ **Concernant les recettes**

Le montant total des recettes réelles s'élève à 742,1 M€. Il est en baisse de 1,1% par rapport à 2010.

En section de fonctionnement, le total des ressources fiscales se monte à 332,8 M€.

o Concernant la fiscalité directe :

Après une année transitoire en 2010, la réforme fiscale a été mise en œuvre pleinement en 2011. La suppression de la taxe professionnelle a donné lieu à la création de nouveaux impôts et à la redistribution des impôts existants, dont une des conséquences est la perte des taxes foncières pour les Régions.

Désormais, les Régions perçoivent les nouveaux impôts suivants :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ;

Si le produit de ces deux impôts est inférieur aux recettes fiscales perçues avant réforme, des compensations sont versées, au titre :

- du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- ainsi que d'une dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Il est utile de rappeler que les Régions n'ont aucun pouvoir de décision sur ces recettes, les taux de la CVAE et des IFER étant fixés au niveau national.

Concernant la Région Alsace, ces ressources ont été les suivantes en 2011 :

- la CVAE : 111,1 M€ ;
- les IFER : 16,9 M€ ;
- le FNGIR : 6,0 M€.

Le CÉSER-Alsace constate que les mécanismes de compensation mis en place ont garanti un niveau de ressources stable en 2011. Il prend acte que l'année de référence pour le calcul des compensations est 2010. Cependant, compte-tenu du délai de trois ans pour les régularisations des déclarations fiscales, des ajustements du montant de ces compensations sont à prévoir jusqu'en 2013.

Enfin, le CÉSER-Alsace souhaite davantage de précisions quant aux modalités de répartition entre les collectivités territoriales du produit de la CVAE, ainsi que des conséquences de la réforme sur les montants effectivement payés par les entreprises.

o Concernant la fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte versée à la Région se monte à 196,5 M€ contre 177,0 M€ en 2010. Cette évolution est essentiellement due à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) qui passe de 100,7 M€ à 119,1 M€. Cette augmentation s'explique par la perception, pour la première fois en 2011, de la nouvelle faculté de modulation instaurée par la loi de finances pour 2010, afin de faciliter le financement des grands projets d'infrastructures de transport. La Région Alsace bénéficie de cette part complémentaire au titre du financement de la Ligne Grande Vitesse Est Européenne.

Le CÉSER-Alsace relève également que le produit de TIPP touché par la Région est basé sur les consommations réelles et non sur les prix de vente des produits pétroliers.

Les autres ressources fiscales indirectes restent relativement stables : la taxe sur les cartes grises passe de 55,9 M€ à 57,1 M€ et la contribution au développement de l'apprentissage de 20,4 M€ à 20,3 M€.

Globalement, le CÉSER-Alsace regrette une nouvelle fois, que la Région n'ait pratiquement plus de pouvoir de décision en matière fiscale.

o Concernant les dotations versées par l'Etat

Les dotations versées par l'Etat se chiffrent à 332,1 M€ contre 331,8 M€ en 2010. Ce montant comprend pour la première fois la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à hauteur de 6,1 M€. En faisant abstraction de cette somme, on constate que globalement ces recettes sont en baisse d'environ 5 M€. Cette diminution provient du fonds de compensation de la TVA qui passe de 17,4 M€ à 12,7 M€, conséquence directe du ralentissement des investissements souligné précédemment.

Hors remboursement de la TVA et dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le montant est en légère baisse (313,3 M€ contre 314,4 en 2010), ce qui confirme la stagnation des dotations de l'Etat.

Le CÉSER-Alsace rappelle ses inquiétudes, déjà formulées dans plusieurs de ses avis budgétaires, sur l'évolution des dotations de l'Etat.

➤ **Concernant les résultats**

Le CÉSER-Alsace relève que la section de fonctionnement a dégagé un autofinancement brut de 129 M€ permettant de financer 55% des dépenses d'investissement, hors revolving. Par conséquent le taux d'autofinancement des investissements nets est passé de 46,4% en 2010 à 55,8% en 2011.

Les résultats de l'exercice permettent de dégager un solde de gestion de 14,5 M€. Le CÉSER-Alsace constate avec satisfaction une évolution favorable des marges de manœuvre après deux années de baisse :

- l'épargne de gestion c'est-à-dire les recettes de fonctionnement diminuées des dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette s'établit à 152,2 M€ contre 132,6 M€, retrouvant ainsi son niveau de 2009 ;
- l'épargne brute c'est-à-dire l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette enregistre la même évolution positive (passant de 111,5 M€ en 2010 à 128,9 M€).

Le CÉSER-Alsace relève que le taux d'épargne brute est passé de 18% à 20,3% atteignant à nouveau l'objectif de 20% que la Région s'était fixé dans le cadre de sa stratégie financière.

Observations relatives aux politiques

Le CESER-Alsace constate avec satisfaction les taux de réalisation élevés dans l'ensemble des politiques, tous supérieurs à 95%. Il souligne la gestion budgétaire rigoureuse mise en place par la Région.

Concernant la politique éducation-formation, le CESER-Alsace rappelle que les crédits de cette politique avaient néanmoins été réduits au budget primitif 2011. Globalement sur l'ensemble de la politique, les réalisations s'élèvent à 265,6 M€ contre 286,4 M€ en 2010 soit une baisse de 7,2%. Cette diminution concerne aussi bien la formation professionnelle continue (dont les réalisations passent de 70,6 M€ en 2010 à 60,5 M€ en 2011) que les lycées (98,1 M€ en 2011 contre 110,2 en 2010). Seul le secteur de l'apprentissage a maintenu un niveau de réalisation proche de celui de 2010 (64 M€). Le CÉSER-Alsace regrette ces baisses de crédits et rappelle une nouvelle fois l'importance de l'action publique dans ce secteur, qui est la compétence première de la Région.

En ce qui concerne la politique économie-emploi, le CÉSER-Alsace constate une stabilité des réalisations entre 2010 et 2011 (19,9 M€ en 2011 contre 19,8 M€ en 2010). Il rappelle cependant une nouvelle fois la nécessité de redynamiser ce secteur de l'intervention régionale et de proposer des aides en adéquation avec les besoins des entreprises.

A contrario, le CÉSER-Alsace relève l'évolution de l'effort régional en matière d'innovation-recherche, les réalisations passant de 19 M€ en 2010 à 21,2 M€ en 2011. Il encourage la Région à poursuivre son action dans ce domaine primordial pour la vitalité de l'économie alsacienne.

Conclusion

Le CÉSER-Alsace remarque que les excellents taux d'exécution du compte administratif 2011 sont dus à une gestion rigoureuse mais aussi à une limitation préalable des inscriptions budgétaires, notamment dans les domaines économiques et de la formation. Ce bon niveau de réalisation ne doit pas faire oublier que la situation économique reste très préoccupante. Le CÉSER-Alsace recommande que les soutiens régionaux se poursuivent de façon forte et s'adaptent aux besoins et réalités socio-économiques.